



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Dispositif d'enquêtes Autonomie

Mis à jour le 6 septembre 2023

Type d'opportunité : Enquête nouvelle

Périodicité : Enquête ponctuelle

Demandeurs : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).
Ministère des Solidarités et de la Santé.

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande d'opportunité pour le dispositif d'enquêtes Autonomie.

Le dispositif « Autonomie » s'inscrit dans la lignée des grandes enquêtes sur le handicap et la dépendance. Il y eut d'abord l'enquête « Handicap, Incapacité, Dépendance » (HID) en 1998-2001, puis l'enquête « Handicap-Santé » (HS) de 2007-2009 et l'enquête « Care » de 2014-2016 sur le champ des personnes de 60 ans ou plus.

Réalisées environ tous les dix ans, ces enquêtes permettent de mesurer le nombre de personnes handicapées selon différentes définitions, de décrire leur état de santé et leurs conditions de vie, et d'analyser les difficultés qu'elles rencontrent dans la vie quotidienne et dans leur participation à la vie sociale. Depuis 2008, elles sont complétées par des enquêtes auprès des aidants informels, qui visent à mesurer le nombre et le volume d'aides apportées, ainsi que les conséquences de ces aides. Le dispositif prévoit aussi l'enrichissement des enquêtes par des appariements avec diverses sources de données administratives.

La reconduction du dispositif répond notamment à une demande du Cnis, exprimée en octobre 2017 dans le cadre de la commission « Services publics et services au public », puis dans son avis du moyen terme 2019-2023 (avis n° 1 de la présente commission). Cet avis du Cnis fait écho à une demande plus large, exprimée depuis plusieurs années par de nombreux acteurs publics nationaux et internationaux : le Défenseur des Droits dans sa décision n°2017-257 du 26 septembre 2017, divers rapports d'information de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi que divers instituts de recherche (dont l'INSERM). En 2019, dans un rapport sur les droits des personnes handicapées rédigé dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'Organisation des nations unies déplore également que la France n'ait pas de statistiques récentes sur les caractéristiques socio-démographiques des personnes en situation de handicap.

Le dispositif des enquêtes Autonomie se décline en trois volets.

L'enquête Vie Quotidienne et Santé (VQS – enquête filtre) aura pour objectif principal de repérer les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie vivant en logement ordinaire de façon à

les surreprésenter dans l'enquête Autonomie-Ménages. Pour ce faire, le questionnaire sera court et simple (une trentaine de questions). L'enquête aura aussi pour objectif de permettre des analyses territoriales et d'étudier les disparités entre départements pour ce qui concerne le handicap et la perte d'autonomie.

Les volets « Individus » des enquêtes auprès des ménages et des établissements d'hébergement auront pour objectif de décrire plus finement la situation des personnes par rapport aux formes de handicap et de perte d'autonomie. Elles permettront notamment de connaître les conditions de vie des personnes, d'analyser les difficultés qu'elles rencontrent dans le quotidien. Par leur appariement à des données administratives, elles permettront également d'étudier les comportements de recours ou non aux prestations.

Les volets « Aidants » des enquêtes auprès des ménages et des établissements auront pour objectif de mesurer l'aide apportée par les aidants informels des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, ainsi que les conséquences de l'aide sur la vie des aidants.

Les thèmes suivants seront abordés : les déficiences et les incapacités ; la santé (la santé mentale, la prévention, le recours aux soins, la consommation médicale, l'hospitalisation) ; le besoin d'aide (sous toutes ses formes) ; les différentes formes d'aides reçues (aides techniques, humaines, prestations, aides à l'insertion professionnelle, aides à la scolarité, etc.) ; la situation familiale ; la scolarité ; l'emploi ; les revenus ; les loisirs (dont la pratique sportive et les vacances) ; la participation à la vie associative ; les discriminations ressenties et la maltraitance.

Par rapport à l'enquête de 2008, une partie du questionnaire sera allégée grâce à un appariement avec les revenus fiscaux et sociaux et avec les données collectées par la DREES auprès des conseils départementaux sur les prestations liées au handicap ou à la perte d'autonomie qu'ils versent.

L'enquête VQS est prévue au 1er semestre 2021 (environ 300 000 répondants). L'enquête auprès des ménages se déroulera d'octobre 2021 à juin 2022 (environ 23 000 individus répondants et 9 000 proches aidants). Les enquêtes auprès des établissements devraient se dérouler entre février et juin 2023 (9 700 personnes et 6 000 aidants). La collecte de l'enquête VQS et celle de l'enquête en logement ordinaire seront réalisées par l'Insee, alors que celle des enquêtes en établissement sera réalisée par un autre prestataire.

L'enquête VQS sera prioritairement auto-administrée, les enquêtés pourront répondre par courrier ou par internet et aussi par téléphone lors des relances. Pour les enquêtes en logement ordinaire et en établissement, deux modes de collecte sont prévus. Le volet « Individus » sera réalisé en face à face et le volet « Aidants » en face à face ou par téléphone.

L'enquête concerne, quel que soit leur âge, les personnes vivant en logement ordinaire ou en établissement. Le champ des établissements couvrira *a minima* les établissements médico-sociaux dédiés à l'accueil des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Sous réserve de financement, l'enquête sera réalisée également dans les établissements de santé mentale, dans les prisons, ainsi qu'auprès des enfants relevant de la protection de l'enfance.

Un comité de concertation regroupe d'une part, des membres d'associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, et d'autre part, un ensemble d'experts et d'acteurs des politiques publiques du domaine : chercheurs, Directions générale de la cohésion sociale et de la santé du ministère des affaires sociales, CNSA, CNAV, etc. Par ailleurs, une trentaine de chercheurs et une trentaine d'associations ont été consultés et des échanges bilatéraux seront organisés avec les associations qui le souhaitent pour appréhender au mieux les spécificités des personnes qu'elles représentent. Trois autres comités ont été mis en place pour suivre le dispositif : un comité de pilotage, un comité de suivi et un comité des financeurs.

Enfin, les premiers résultats issus de VQS sont prévus à la mi 2022, ceux pour l'enquête auprès des individus vers la fin 2022 et ceux de l'enquête dans les établissements vers l'été 2024.

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet **un avis d'opportunité favorable à cette enquête et souligne l'importance de pouvoir financer les trois modules complémentaires sur**

les prisons, les établissements de santé mentale et la protection de l'enfance. L'opportunité est accordée pour les années 2021 à 2023 incluses.

Sur demande du producteur et après décision du Président de commission, l'avis est prolongé de deux ans, jusqu'en 2025 inclus.